

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL

UNITE DE COORDINATION DES SUBVENTION DU
FONDS MONDIAL ET DES PARTENAIRES DE LUTTE
CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE
PALUDISME

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
GENERAL SECRETARIAT

COORDINATION UNIT OF THE GLOBAL
FUNDS AND PARTENERS GRANTS FOR THE
FIGHT AGAINST AIDS, TUBERCULOSIS AND
MALARIA

DECISION N° 3823 /D/MINSANTE/SG/UCS-FMP/EPM/FA DU 28 OCT 2024

Portant attribution de la Demande de Cotation n°D13-222/DC/MINSANTE/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2024 du 29 juillet 2024 relative à la conception, la production et l'installation de 60 billboards sur les interventions de prévention et de prise en charge du Programme National de Lutte contre le Paludisme

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°96/03 du 04 janvier 1996 portant Loi-Cadre dans le domaine de la santé ;
Vu la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 modifiée et complétée par l'Ordonnance n°2024/001 du 20 juin 2024 ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu la Circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2024 ;
Vu la Demande de Cotation n°D13-222/DC/MINSANTE/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2024 du 29 juillet 2024 relative à la conception, la production et l'installation de 60 billboards sur les interventions de prévention et de prise en charge au PNLP ;
Vu la lettre n°057/L/MINSANTE/CSPM-PNLP du 10 octobre 2024 portant proposition d'attribution de la Demande de Cotation n°D13-222/DC/MINSANTE/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2024 du 29 juillet 2024

DECIDE :

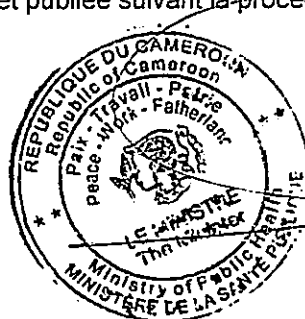
Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 101 alinéa 2 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, le soumissionnaire ci-dessous est déclaré attributaire de la Demande de Cotation n°D13-222/DC/MINSANTE/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2024 du 29 juillet 2024 relative à la conception, la production et l'installation de 60 billboards sur les interventions de prévention et de prise en charge du Programme National de Lutte contre le Paludisme :

Nom du soumissionnaire	Intitulé du lot	Montant TTC (FCFA)	Délai et lieux de livraison
PANORAMA B.P : 2 809 Douala Tél. : 658 844 572	Conception, la production et l'installation de 60 billboards sur les interventions de prévention et de prise en charge du Programme National de Lutte contre le Paludisme	11 209 500	Soixante (60) jours au Groupe Technique Central du Programme National de Lutte contre le Paludisme

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence, puis communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- CSPM-PNLP ;
- GTC/PNLP ;
- Service des Marchés Publics/MINSANTE ;
- Intéressé ;
- Archives/chronos.



Dr. Manouche Matabie